

**BORDEREAU DE PAIEMENT (13%) solde de la Taxe d'apprentissage
Année 2020**



Etablissement privé catholique
associé à l'Etat par contrat.

Qui sommes-nous ?

Ecole, Collège, Lycée Polyvalent
(Général, Technologique,
Professionnel, Supérieur), Centre
de Formation Continue & Unité de
Formation en Apprentissage

Sous tutelle de la Direction
Diocésaine de Paris

ADRESSE PRINCIPALE

49 rue Bobillot, 75013 Paris
01 45 80 77 90 contact@gs-svp.com

Codes UAI LPO :

Filières
Technologiques
0754924V
Filières
Professionnelles
075 4191Y

www.gs-svp.com

Chefs d'établissements

Brigitte CHIBANI-MANDEVILLE
Directrice-Coordinatrice

Anne RICCI
Directrice Administrative & Financière

Responsables du dossier :

Amaury DUMAS-DELAGÉ
Chef de projet – Attaché de
direction
a.dumasdelage@gs-svp.com

Corinne DANGUY DES DESERTS
Responsable de l'UFA
c.danguydesdeserts@gs-svp.com

Abla ZIADI
Chargée de relation entreprises
apprentissage
a.ziadi@gs-svp.com



BORDEREAU DE PAIEMENT

Nom de la société :

Adresse :

Numéro de Siret :

Téléphone :

Mail :

Déclare verser la somme de € en paiement du
solde de la taxe d'apprentissage 2020.

Payée le :

Par chèque n°

Banque

A l'ordre de :

Association GSSVP

Poster à l'adresse suivante :

**Groupe Scolaire Saint-Vincent-de-Paul
Service comptabilité
49 Rue Bobillot - 75 013 PARIS**

Fait àle,

Le Service Comptabilité.

(Cachet de la société)

**A réception du paiement, un reçu vous sera transmis aux
coordonnées transmises ci-dessus.**

Au nom de tous les jeunes, un grand merci !

A qui s'adresse cette information

En priorité au service comptabilité de votre entreprise ou le cas échéant à votre expert-comptable.

NOUVELLE REFORME : La loi pour «la liberté de choisir son avenir professionnel», la taxe d'apprentissage demeure plus que jamais une ressource essentielle pour un établissement tel que le nôtre. Si le taux, reste inchangé, à 0,68% de la masse salariale, sa décomposition est à présent la suivante (à partir de janvier 2020) :

- **87% pour l'apprentissage**, reversé à France Compétences, est destiné à assurer le financement des contrats d'apprentissage sur la base du principe : un jeune + une entreprise = un CONTRAT = un FINANCEMENT.
 - **13% pour le solde (anciennement Barème ou Hors-Quota)**, est affecté par les entreprises librement et directement (sans intermédiaires) aux établissements de leur choix.
 - **Contribution Supplémentaire à l'Apprentissage (C.S.A)**, payée par les entreprises de plus de 250 salariés n'ayant pas atteint un seuil minimum d'alternants (5%).
- Le niveau de prise en charge des formations est déterminé par les branches professionnelles d'appartenance des entreprises. Les financements seront collectés par les OPCO (Opérateurs de compétences, au nombre de 11), et par l'URSSAF à partir de 2021.

Un versement simplifié

En 2020, vous verserez directement le barème, solde de la taxe d'apprentissage, soit 13% à **Lycée Polyvalent Notre-Dame**, par chèque avec l'aide du bordereau au verso ou disponible sur notre site.

Calendrier du versement du 13%

Du 1^{er} janvier 2020 au 31 mai 2020

Vos/Nos objectifs

3 Bonnes raisons de verser à Lycée Polyvalent Notre-Dame :

- I. En versant au Lycée Polyvalent Notre-Dame vous soutenez le développement formations Santé-Social, poumons de notre société.
- II. Vous participez activement à la qualité des formations enseignées et à l'évolution des outils mis à disposition de nos étudiants.
- III. Vous soutenez une démarche de Réussite pour tous.

Projets

- ✓ Ouvertures de classes en études supérieures.
- ✓ Renouvellement et amélioration des équipements professionnels pour rester à la pointe.
- ✓ Maintenir l'excellence de notre filière passerelle Handicap, grâce au projet d'expression théâtrale.
- ✓ Développement de notre programme international et européen.

Au titre des 13%, vous avez également la possibilité d'effectuer des dons en Nature au profit de l'UFA Notre-Dame, nous permettant d'accéder à des ressources pédagogiques hors de nos moyens financiers. Exemple : Un simulateur de vente (cf. RENAULT/Serious game). Dans le cadre de la réforme du CAP Equipier de vente : Rayonnage alimentaire et DPH spécifique. Si cette modalité vous intéresse, merci de nous contacter pour en évaluer la pertinence pédagogique.

Nous contacter

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter à tout moment :

Une question d'ordre générale :

taxe-apprentissage@gs-svp.com

Une question d'ordre financière et comptable :

comptabilite@gs-svp.com

Nous vous remercions par avance de l'aide que vous pouvez nous apporter à travers le reversement de cette taxe d'apprentissage et ainsi de permettre aux élèves du lycée Polyvalent et de l'UFA Notre-Dame de bénéficier d'un enseignement de qualité.